

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2011-08**

Séance du **11 MARS 2011**

**AFFECTATION DU RESULTAT DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Monsieur le Président précise que le résultat du Compte Administratif 2010 se traduit par un excédent de la section de fonctionnement de **21.570.385,82 €** et par un déficit de la section d'investissement égal à **2.050.822,27 €**.

Monsieur le Président fait ensuite part qu'il y a donc lieu d'affecter au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du budget primitif 2011 la somme de **2.050.822,27 €**, l'excédent de fonctionnement à reporter en section de fonctionnement étant, quant-à-lui, diminué du même montant, soit : **21.570.385,82 € - 2.050.822,27 € = 19.519.563,55 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical décide d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2011 la somme de **2.050.822,27 €**, l'excédent de fonctionnement n'étant, quant-à-lui, reporté qu'au montant de **19.519.563,55 €**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-09

Séance du 11 MARS 2011

**PROGRAMME PRINCIPAL 2011 DE RENFORCEMENT
DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES
D'ELECTRIFICATION (FACE AB)**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMME PRINCIPAL 2011 DE RENFORCEMENT DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION (FACE AB)

Monsieur le Président indique que le Comité restreint du F.A.C.E. de février 2011 a décidé d'attribuer au département de la Seine-Maritime pour l'année 2011 une aide de **1.694.550,00 €** au titre du Programme Principal du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification représentant un montant de travaux de **2.607.000 € T.T.C.** (respectivement 1.615.000 € d'aide pour 2.486.000 € TTC de travaux en 2010).

Le plan de financement du Programme Principal du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification 2011 est le suivant :

- Participation du F.A.C.E. (Facé AB)	65 %	1.694.550,00 €
- Participation des Collectivités Adhérentes		485.213,17 €
- Récupération de la T.V.A.		427.236,83 €
<hr/>		
Total T.T.C. 2.607.000,00 €		

L'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national a été fixée pour 2011 à 354 M€ comme en 2010 pour le programme Facé AB Principal.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses Membres présents :

- d'inscrire au Budget Primitif 2011 du Syndicat Départemental la dotation de **1.694.550,00 €** concernant le Programme Principal 2011 de Renforcement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification,
- d'arrêter le programme Principal 2011 de Renforcement du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, conformément au tableau ci-annexé,
- de demander à Monsieur le Président du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification d'attribuer les crédits (**1.694.550,00 €**) au Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime dès que Monsieur le Préfet les aura notifiés à Monsieur le Président du Syndicat Départemental,
- d'autoriser son Président à effectuer ensuite les versements de la participation du FACE Principal 2011 (Facé AB) au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

suite au DOB de février 2011

PROGRAMME 2011-2013 DE RENFORCEMENT (FACE A/B) fiches retenues > à 12,5%

NOM DES COLLECTIVITES	N° DE TRAN CHE	MONTANT TRAVAUX TTC	PROGRAMME FACE A/B TTC	PARTICI-PATION DU FACE 65 %	PARTICI-PATION SYNDICAT PRIMAIRE
ARGUEL		102 268,00 €	22 600,00 €	14 690,00 €	4 203,60 €
AUMALE-BLANGY-NEUFCHATEL	52	91 395,00 €	20 200,00 €	13 130,00 €	3 759,63 €
BELLENCOMBRE-LONDINIERES-NEUFCHATEL	53	827 811,00 €	182 600,00 €	118 690,00 €	33 985,59 €
BOLBEC LILLEBONNE	55	599 435,00 €	132 300,00 €	85 995,00 €	24 623,73 €
BOOS	48	437 377,00 €	96 500,00 €	62 725,00 €	17 960,62 €
BOUCLE D'ANNEVILLE	-	- €	- €	- €	- €
BROTONNE	38	421 063,00 €	92 900,00 €	60 385,00 €	17 290,59 €
BUCHY	50	158 948,00 €	35 100,00 €	22 815,00 €	6 532,83 €
CANY VALMONT	55	453 320,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	18 612,04 €
CAUDEBEC EN CAUX	48	100 000,00 €	22 100,00 €	14 365,00 €	4 113,26 €
CLEON	-	- €	- €	- €	- €
DARNETAL	52	692 962,00 €	152 900,00 €	99 385,00 €	28 457,81 €
DIEPPE	-	- €	- €	- €	- €
DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE	56	672 623,00 €	148 400,00 €	96 460,00 €	27 620,27 €
DUCLAIR VALLEE DE SEINE	-	- €	- €	- €	- €
ENVERMEU	-	- €	- €	- €	- €
EU	56	1 014 375,00 €	223 800,00 €	145 470,00 €	41 653,75 €
FECAMP	49	- €	- €	- €	- €
FONTAINE LE BOURG	59	208 738,00 €	46 100,00 €	29 965,00 €	8 580,15 €
FONTAINE LE DUN	-	- €	- €	- €	- €
FORGES LES EAUX		571 688,00 €	126 100,00 €	81 965,00 €	23 469,78 €
GODERVILLE CRIQUETOT	52	740 360,00 €	163 400,00 €	106 210,00 €	30 412,07 €
GOURNAY EN BRAY	47	191 360,00 €	42 200,00 €	27 430,00 €	7 854,28 €
LONGUEVILLE SUR SCIE	-	- €	- €	- €	- €
MONTIVILLIERS	50	850 248,00 €	187 600,00 €	121 940,00 €	34 916,19 €
OFFRANVILLE	-	- €	- €	- €	- €
PAVILLY	53	133 000,00 €	29 300,00 €	19 045,00 €	5 453,33 €
ROUMARE ET FORET VERTE	-	- €	- €	- €	- €
SAHURS	-	- €	- €	- €	- €
ST ROMAIN DE COLBOSC	51	289 432,00 €	63 900,00 €	41 535,00 €	11 893,09 €
TOTES	48	548 390,00 €	120 900,00 €	78 585,00 €	22 501,96 €
YERVILLE SAINT LAURENT	46	386 983,00 €	85 400,00 €	55 510,00 €	15 894,68 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE	8	57 767,00 €	12 700,00 €	8 255,00 €	2 363,73 €
COMMUNES de :			- €		
BACQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	- €	- €
BRACHY	-	- €	- €	- €	- €
DAMPIERRE ST NICOLAS	-	- €	- €	- €	- €
ENVERMEU	-	- €	- €	- €	- €
LUNERAY	-	- €	- €	- €	- €
OUVILLE LA RIVIERE	-	- €	- €	- €	- €
ST NICOLAS D'ALIERMONT	-	- €	- €	- €	- €
TOCQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	- €	- €
TOTAL		9 549 533,00 €	2 107 000,00 €	1 369 550,00 €	392 152,96 €
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE RENFORCEMENT		TRAVAUX INOPINES	500 000,00 €	500 000,00 €	93 060,20 €
TOTAL GENERAL			10 049 533,00 €	2 607 000,00 €	1 694 550,00 €
					485 213,17 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-10

Séance du 11 MARS 2011

**PROGRAMME [2011 -2013] DE RENFORCEMENT
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUVENT, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCHEMEORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET : PROGRAMME [2011 – 2013] DE RENFORCEMENT DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL**

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des Membres présents :

- d'arrêter le programme Pluriannuel [2011 – 2013] de Renforcement du Syndicat Départemental au montant de **5.954.026,40 € T.T.C.** (9.637.360 € en 2010), permettant de financer 9.280.705,72 € de travaux T.T.C. (14.078.000 € T.T.C. en 2010) avec le plan de financement suivant :

✓ Participation du Facé AB	1.369.550,00 €
✓ Participation du Syndicat Départemental	80 %
✓ (autorisation du programme 2010-2012)	5.954.026,40 €
✓ Participation des Collectivités Adhérentes	392.152,96 €
✓ Récupération de la T.V.A.	1.564.976,36 €
<hr/>	
Total T.T.C.	9.280.705,72 €

- d'ouvrir un Crédit de Paiement pour l'année : [2011] de **2.381.610,56 €**,
[2012] de **1.786.207,92 €**
[2013] de **1.786.207,92 €**

$$AP = \Sigma CP = 5.954.026,40 €$$

- de répartir le programme pluriannuel [2011 – 2013] de Renforcement du Syndicat Départemental entre ses Collectivités adhérentes bénéficiant d'une tranche de travaux conformément au tableau ci-annexé,
- d'autoriser son Président à effectuer ensuite les versements de la participation du Syndicat Départemental au fur et à mesure de la réalisation des travaux, à concurrence du Crédit de Paiement ouvert chaque année pendant la durée du programme,
- de fixer la durée de caducité du programme à deux ans, soit au 1^{er} juillet 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

suite au DOB de février 2011

PROGRAMME 2011-2013 DE RENFORCEMENT (FACE A/B) fiches retenues > à 12,5%

NOM DES COLLECTIVITES	N° DE LA TRANCHE	MONTANT TRAVAUX TTC	PROGRAMME FACE A/B TTC	PARTICI-PATION DU FACE 65 %	PARTICI-PATION SYNDICAT PRIMAIRE	RECUEPE-RATION DE TVA	PROGRAMME SDE 76 TTC	PARTICIPATION DU SDE 76 TOTAL 80 %	PARTICI-PATION SYNDICAT PRIMAIRE	RECUEPE-RATION DE TVA
ARGUEIL	45	102 258,00 €	22 600,00 €	14 690,00 €	4 203,60 €	3 706,40 €	79 658,00 €	63 726,40 €	2 877,28 €	13 054,32 €
AUMALE-BLANGY-NEUFCHATEL	52	91 395,00 €	20 200,00 €	13 130,00 €	3 759,63 €	3 310,37 €	71 195,00 €	56 956,00 €	2 571,59 €	11 667,41 €
BELLINCOMBRE-LONDINIERES-NEUFCHATEL	53	827 811,00 €	182 600,00 €	118 690,00 €	33 985,59 €	29 924,41 €	645 211,00 €	516 158,80 €	23 305,28 €	105 736,92 €
BOLBEC LILLEBONNE	55	599 435,00 €	132 300,00 €	85 995,00 €	24 623,73 €	21 681,27 €	467 135,00 €	373 708,00 €	16 873,10 €	76 553,90 €
BOOS	48	437 377,00 €	96 500,00 €	62 725,00 €	17 980,62 €	15 814,38 €	340 877,00 €	272 701,60 €	12 312,61 €	55 862,79 €
BOUCLE D'ANNEVILLE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BROTONNE	38	421 063,00 €	92 900,00 €	60 385,00 €	17 290,59 €	15 224,41 €	328 163,00 €	262 530,40 €	11 853,38 €	53 779,22 €
BUCHY	50	158 948,00 €	35 100,00 €	22 815,00 €	6 532,63 €	5 752,17 €	123 848,00 €	99 078,40 €	4 473,44 €	20 296,16 €
CANY VALMONT	55	453 320,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	18 612,04 €	16 387,96 €	353 320,00 €	262 656,00 €	12 762,06 €	57 901,94 €
CAUDEBECK EN CAUX	48	100 000,00 €	22 100,00 €	14 365,00 €	4 113,26 €	3 621,74 €	77 900,00 €	62 320,00 €	2 813,78 €	12 766,22 €
CLEON	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DARNETAL	52	692 962,00 €	152 900,00 €	99 385,00 €	28 457,81 €	25 057,19 €	540 062,00 €	432 049,60 €	19 507,26 €	88 505,14 €
DIEPPE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE	56	672 623,00 €	148 400,00 €	96 460,00 €	27 620,27 €	24 319,73 €	524 223,00 €	419 378,40 €	18 935,15 €	85 909,45 €
DUCLAIR VALLEE DE SEINE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ENVERMEU	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
EU	56	1 014 375,00 €	223 800,00 €	145 470,00 €	41 653,75 €	36 676,25 €	790 575,00 €	632 450,00 €	28 555,89 €	129 559,11 €
FECAMP	49	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FONTAINE LE BOURG	59	208 738,00 €	46 100,00 €	29 965,00 €	8 580,15 €	7 554,85 €	162 638,00 €	130 110,40 €	5 874,55 €	26 653,05 €
FONTAINE LE DUN	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FORGES LES EAUX	50	571 688,00 €	126 100,00 €	81 965,00 €	23 469,78 €	20 665,22 €	445 588,00 €	356 470,40 €	16 094,82 €	73 022,78 €
GODERVILLE CRIQUETOT	52	740 360,00 €	163 400,00 €	106 210,00 €	30 412,07 €	26 777,93 €	576 960,00 €	461 566,00 €	20 840,03 €	94 551,97 €
GOURNAY EN BRAY	47	191 360,00 €	42 200,00 €	27 430,00 €	7 854,28 €	6 915,72 €	149 160,00 €	119 328,00 €	5 387,72 €	24 444,28 €
LONGUEVILLE SUR SCIE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MONTVILLIERS	50	850 248,00 €	187 600,00 €	121 940,00 €	34 916,19 €	30 743,81 €	662 648,00 €	530 118,40 €	23 935,11 €	108 594,49 €
OFFRANVILLE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PAVILLY	53	133 000,00 €	29 300,00 €	19 045,00 €	5 453,33 €	4 801,67 €	103 700,00 €	82 960,00 €	3 745,69 €	16 984,31 €
ROUIMARE ET FORET VERTE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
SAHURS	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ST ROMAIN DE COLBOSC	51	289 432,00 €	63 900,00 €	41 535,00 €	11 893,09 €	10 471,91 €	225 532,00 €	180 425,60 €	8 146,31 €	36 960,09 €
TOTES	48	548 390,00 €	120 900,00 €	78 585,00 €	22 501,96 €	19 813,04 €	427 490,00 €	341 992,00 €	15 441,11 €	70 056,89 €
YERVILLE SAINT LAURENT	46	386 903,00 €	85 400,00 €	55 510,00 €	15 884,68 €	13 995,32 €	301 583,00 €	241 266,40 €	10 893,30 €	49 423,30 €
COM COM DE LA COTE D'ALBATRE	8	57 767,00 €	12 700,00 €	8 255,00 €	2 363,73 €	2 081,27 €	45 067,00 €	36 053,60 €	1 627,84 €	7 385,56 €
BACQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BRACHY	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DAMPIERRE ST NICOLAS	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ENVERMEU	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
LUNERAY	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OUVILLE LA RIVIERE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ST NICOLAS D'ALIERMONT	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOCQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL		9 549 533,00 €	2 107 000,00 €	1 369 550,00 €	392 152,96 €	345 297,04 €	7 442 533,00 €	5 954 026,40 €	268 827,28 €	1 219 679,32 €
SDE TRAVAUX INOPINES DE RENFORCEMENT		500 000,00 €	500 000,00 €	325 000,00 €	93 060,20 €	81 939,80 €		- €	- €	- €
TOTAL GENERAL		10 049 533,00 €	2 607 000,00 €	1 694 550,00 €	485 213,17 €	427 236,83 €	7 442 533,00 €	5 954 026,40 €	268 827,28 €	1 219 679,32 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-11

Séance du 11 MARS 2011

**PROGRAMME 2011 D'EFFACEMENT DE
RESEAUX "FACE ENVIRONNEMENT"
DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES
CHARGES D'ELECTRIFICATION**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMME 2011 D'EFFACEMENT DE RESEAUX "F.A.C.E. ENVIRONNEMENT" DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION

Monsieur le Président porte à la connaissance des Membres présents que le Comité restreint du F.A.C.E. de février 2011 a décidé d'attribuer au département de Seine-Maritime pour l'année 2011 une aide de **1.584.700 €** au titre du Programme "F.A.C.E. ENVIRONNEMENT" représentant un montant de travaux de **2.438.000 € T.T.C.** (P.M. : respectivement 1.799.200 € et 2.768.000 € en 2010), le plan de financement du Programme "F.A.C.E. ENVIRONNEMENT" 2011 étant le suivant :

– Participation du F.A.C.E. (Facé C)	65 %	1.584.700,00 €
– Participation des Collectivités Adhérentes		453.761,54 €
– Récupération de la T.V.A.		399.538,46 €
<hr/>		
Total T.T.C.		2.438.000,00 €

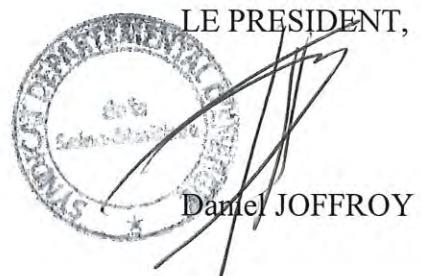
L'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national a été fixée pour 2011 à 110 M€ contre 120 M€ en 2010 pour le programme Facé C.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses Membres présents :

- d'inscrire au Budget Primitif 2011 du Syndicat Départemental la dotation de **1.584.700 €** concernant le Programme Facé. C "ENVIRONNEMENT" 2011,
- d'arrêter le programme F.A.C.E. ENVIRONNEMENT 2011 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, conformément au tableau ci-annexé,
- de demander à Monsieur le Président du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification d'attribuer les crédits (**1.584.700,00 €**) au Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime dès que Monsieur le Préfet les aura notifiés à Monsieur le Président du Syndicat Départemental,
- d'autoriser son Président à effectuer ensuite les versements de la participation du F.A.C.E. C "ENVIRONNEMENT" 2011 au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME ENVIRONNEMENT 2011-2013 du SYNDICAT DEPARTEMENTAL (FACE C)

RECAPITULATION GENERALE

NOM DES COLLECTIVITES	N° TRANCHE	MONTANT TRAVAUX TTC	PROGRAMME ENVIRONNEMENT TTC	PARTICIPATION DU FACE 65 %	PARTICIPATION SYNDICAT PRIMAIRE	RECUPERATION DE TVA	PROGRAMME SDE TTC	PART DU SDE TOTAL	PARTICIPATION SYNDICAT PRIMAIRE	RECUPERATION DE TVA
ARGUEIL	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
AUMALE-BLANGY-NEUFCHATEL	10	100 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	9 306,02 €	8 193,98 €	50 000,00 €	17 667,22 €	24 138,80 €	8 193,98 €
BELLENCOMBRE-LONDINIÈRES-NEUFCHATEL	11	350 000,00 €	175 000,00 €	113 750,00 €	32 571,07 €	28 678,93 €	175 000,00 €	61 835,28 €	84 485,79 €	28 678,93 €
BOLBEC LILLEBONNE	13	400 000,00 €	200 000,00 €	130 000,00 €	37 224,08 €	32 775,92 €	200 000,00 €	70 668,90 €	96 555,18 €	32 775,92 €
BOOS	11	76 000,00 €	38 000,00 €	24 700,00 €	7 072,58 €	6 227,42 €	38 000,00 €	13 427,09 €	18 345,48 €	6 227,42 €
BOUCLE D'ANNEVILLE		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BROTONNE		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BUCHY	10	150 000,00 €	75 000,00 €	48 750,00 €	13 959,03 €	12 290,97 €	75 000,00 €	26 500,84 €	36 208,19 €	12 290,97 €
CANY VALMONT	15	350 000,00 €	175 000,00 €	113 750,00 €	32 571,07 €	28 678,93 €	175 000,00 €	61 835,28 €	84 485,79 €	28 678,93 €
CAUDEBEC EN CAUX	13	100 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	9 306,02 €	8 193,98 €	50 000,00 €	17 667,22 €	24 138,80 €	8 193,98 €
CLEON	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DARNETAL	16	300 000,00 €	150 000,00 €	97 500,00 €	27 918,06 €	24 581,94 €	150 000,00 €	53 001,67 €	72 416,39 €	24 581,94 €
DIEPPE	11	50 000,00 €	25 000,00 €	16 250,00 €	4 653,01 €	4 096,99 €	25 000,00 €	8 833,61 €	12 069,40 €	4 096,99 €
DOUDEVILLE-OURVILLE-FAUVILLE	19	400 000,00 €	200 000,00 €	130 000,00 €	37 224,08 €	32 775,92 €	200 000,00 €	70 668,90 €	96 555,18 €	32 775,92 €
DUCLAIR VALLEE DE SEINE	33	100 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	9 306,02 €	8 193,98 €	50 000,00 €	17 667,22 €	24 138,80 €	8 193,98 €
ENVERMEU	35	300 000,00 €	150 000,00 €	97 500,00 €	27 918,06 €	24 581,94 €	150 000,00 €	53 001,67 €	72 416,39 €	24 581,94 €
EU	12	300 000,00 €	150 000,00 €	97 500,00 €	27 918,06 €	24 581,94 €	150 000,00 €	53 001,67 €	72 416,39 €	24 581,94 €
FECAMP		100 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	9 306,02 €	8 193,98 €	50 000,00 €	17 667,22 €	24 138,80 €	8 193,98 €
FONTAINE LE BOURG	erdf	200 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	18 612,04 €	16 387,96 €	100 000,00 €	35 334,45 €	48 277,59 €	16 387,96 €
FONTAINE LE DUN	14	200 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	18 612,04 €	16 387,96 €	100 000,00 €	35 334,45 €	48 277,59 €	16 387,96 €
FORGES LES EAUX	-	50 000,00 €	25 000,00 €	16 250,00 €	4 653,01 €	4 096,99 €	25 000,00 €	8 833,61 €	12 069,40 €	4 096,99 €
GODERVILLE CRIQUETOT		100 000,00 €	50 000,00 €	32 500,00 €	9 306,02 €	8 193,98 €	50 000,00 €	17 667,22 €	24 138,80 €	8 193,98 €
GOURNAY EN BRAY	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
LONGUEVILLE SUR SCIE		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MONTVILLIERS		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OFFRANVILLE	15	700 000,00 €	350 000,00 €	227 500,00 €	65 142,14 €	57 357,86 €	350 000,00 €	123 670,57 €	168 971,57 €	57 357,86 €
PAVILLY	10	300 000,00 €	150 000,00 €	97 500,00 €	27 918,06 €	24 581,94 €	150 000,00 €	53 001,67 €	72 416,39 €	24 581,94 €
ROUMARE ET FORET VERTE	14	50 000,00 €	25 000,00 €	16 250,00 €	4 653,01 €	4 096,99 €	25 000,00 €	8 833,61 €	12 069,40 €	4 096,99 €
SAHURS		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ST ROMAIN DE COLBOSC	15	200 000,00 €	100 000,00 €	65 000,00 €	18 612,04 €	16 387,96 €	100 000,00 €	35 334,45 €	48 277,59 €	16 387,96 €
TOTES	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
YERVILLE SAINT LAURENT		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
COM COM DE LA COTE D'ALBATRE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BACQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
BRACHY	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
DAMPIERRE SAINT NICOLAS	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ENVERMEU	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
LUNERAY	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
OUVILLE LA RIVERE	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ST NICOLAS D'ALIERNONT		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOCQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTALS		4 876 000,00 €	2 438 000,00 €	1 584 700,00 €	453 761,54 €	399 538,46 €	2 435 000,00 €	861 453,85 €	1 177 007,69 €	399 538,46 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-12

Séance du 11 MARS 2011

**PROGRAMME PLURIANNUEL [2011 -2013]
D'EXTENSION ET D'EFFACEMENT DE RESEAUX
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL [2011 – 2013] D'EXTENSION ET D'EFFACEMENT DE RESEAUX DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des Membres présents :

- d'instituer pour 2011 un programme Pluriannuel [2011 – 2013] d'Extension et d'Effacement de Réseaux du Syndicat Départemental dont le montant prévisionnel des travaux est arrêté à la somme de **14.792.113,09 € T.T.C.**, avec le plan de financement suivant :

Programme Extension : 2.500.000 € H.T. soit 2.990.000 € T.T.C. de travaux subventionnables (respectivement 1.950.000 € et 2.332.200 € en 2010)

✓ Participation en capital du Syndicat Départemental	60 %	1.500.000 €
✓ Participation des Collectivités Primaires	40 %	1.000.000 €
✓ Récupération de la T.V.A.		490.000 €
<hr/>		
Total T.T.C. =		2.990.000 €

Programme Effacement de Réseaux : Programme propre au Syndicat Départemental : 7.067.276,83 € H.T. soit 8.452.463,09 € T.T.C. de travaux subventionnables (respectivement 8.400.000 € et 10.046.400 € en 2010)

✓ Participation en capital du Syndicat Départemental	60 %	4.240.366,10 €
✓ Participation des Collectivités Primaires	40 %	2.826.910,73 €
✓ Récupération de la T.V.A.		1.385.186,26 €
<hr/>		

Total = 8.452.463,03 €

.../..

**Sous Programme E.D.R.F. ENVIRONNEMENT : 762.550 € H.T. soit
911.950 € T.T.C. de travaux subventionnables**

✓ Participation d'E.D.F.	40 %	305.000 €
762.550,00 € x 0,4		
✓ Participation en capital du Syndicat Départemental	20 %	152.500 €
762.550,00 € x 0,2		
✓ Participation des Collectivités Primaires	40 %	305.000 €
762.250,00 € x 0,4		
✓ Récupération de la T.V.A.		149.450 €
		<hr/>
	Total T.T.C. =	911.950 €

**Sous Programme du SYNDICAT DEPARTEMENTAL en complément
du Programme "FACE ENVIRONNEMENT" : 2.038.461,54 € H.T.
soit 2.438.000,00 € T.T.C. de travaux subventionnables**

✓ Participation en capital du Syndicat Départemental	861.453,85 €
✓ Participation des Collectivités Primaires	1.177.007,69 €
✓ Récupération de la T.V.A.	399.538,46 €
	<hr/>

Sous Programme FACE ENVIRONNEMENT

Total T.T.C. = 2.438.000,00 €

- de donner pouvoir au Président du Syndicat Départemental pour statuer sur les demandes présentées, étant entendu que les montants des Programmes Extension et Effacement aidés à 60 % ne sont que des montants prévisionnels, l'Autorisation de Programme du Syndicat Départemental sur l'ensemble des Programmes Extension et Effacement inscrite au budget primitif 2011 pour le programme pluriannuel [2011-2013] étant quant-à-elle fixée à 6.754.327,45 €,
- d'ouvrir un crédit de paiement pour l'année : [2011] de 2.701.730,98 €, [2012] de 2.026.298,24 €, [2013] de 2.026.298,23 €,

Somme des CP = AP = 6.754.327,45 €

- d'autoriser son Président à effectuer ensuite les versements de la participation du Syndicat Départemental au fur et à mesure de la réalisation des travaux, à concurrence du Crédit de Paiement ouvert chaque année pendant la durée du programme,
- de fixer la durée de caducité du programme à deux ans, soit au 1^{er} juillet 2013.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,
Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME effacement 2011-2013

NOM DES COLLECTIVITES	MONTANT TOTAL HT. DES DEMANDES RECENSEES au taux de 60 % en 2011 (1)	MONTANT TOTAL HT. DES travaux subventionnés en 2010 (2)	total demandes 2011 et travaux subventionnés 2010 (1) + (2)	PROPOSITION DE PROGRAMME EN LEVANT 72 % DE FACON HOMOGENE (3) = [(1) + (2)] x 0,28	subventions allouées (3) x 0,60
ARGUEIL	290 200,00 €	166 400,00 €	456 600,00 €	127 000,00 €	76 200,00 €
AUMALE BLANGY NEUFCHATEL	723 985,90 €	549 900,00 €	1 273 885,90 €	356 000,00 €	213 600,00 €
BELLENCOURBRE LONDINERES NEUFCHATEL	1 189 800,00 €	350 045,00 €	1 539 845,00 €	430 000,00 €	258 000,00 €
BOLBEC LILLEBONNE	1 048 180,00 €	914 840,00 €	1 963 020,00 €	548 000,00 €	328 800,00 €
BOOS	271 300,00 €	271 300,00 €	542 600,00 €	151 000,00 €	90 600,00 €
LA BOUCLE D'ANNEVILLE	383 610,00 €	230 000,00 €	613 610,00 €	171 000,00 €	102 600,00 €
BROTTONNE	201 740,00 €	48 000,00 €	249 740,00 €	70 000,00 €	42 000,00 €
BUCHY	916 500,00 €	281 400,00 €	1 197 900,00 €	334 000,00 €	200 400,00 €
CANY VALMONT	1 073 000,00 €	604 511,00 €	1 677 511,00 €	468 000,00 €	280 800,00 €
CAUDEBECK EN CAUX	342 450,00 €	443 396,00 €	785 846,00 €	219 000,00 €	131 400,00 €
CLEON	126 500,00 €	408 000,00 €	534 500,00 €	149 000,00 €	89 400,00 €
DARNETAL	1 119 400,00 €	838 840,00 €	1 958 240,00 €	547 000,00 €	328 200,00 €
DIEPPE	474 900,00 €	180 600,00 €	655 500,00 €	183 000,00 €	109 800,00 €
DOUDEVILLE CURVILLE FAUMILLE	1 442 960,00 €	258 700,00 €	1 701 660,00 €	475 000,00 €	285 000,00 €
DUCLAIR VALLEE DES BENE	850 000,00 €	532 360,00 €	1 382 360,00 €	386 000,00 €	231 600,00 €
ENVERMEU	878 500,00 €	1 030 806,00 €	1 909 306,00 €	533 000,00 €	319 800,00 €
EU	2 336 320,00 €	823 962,00 €	3 160 282,00 €	882 000,00 €	529 200,00 €
FECAMP	1 127 800,00 €	304 150,00 €	1 431 950,00 €	400 000,00 €	240 000,00 €
FONTAINE LEBOURG	734 800,00 €	1 044 980,00 €	1 779 780,00 €	497 000,00 €	298 200,00 €
FONTAINE LEDUN	1 263 890,00 €	55 510,00 €	1 319 400,00 €	368 000,00 €	220 800,00 €
FORGES LES EAUX	383 100,00 €	48 600,00 €	441 700,00 €	123 000,00 €	73 800,00 €
GODERVILLE CRQUETOT	1 400 480,00 €	341 000,00 €	1 741 480,00 €	486 000,00 €	291 600,00 €
GOURNAY EN BRAY	27 000,00 €	150 900,00 €	177 900,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €
LONGUEVILLE SUR SCIE	1 600 726,40 €	234 000,00 €	1 834 726,40 €	512 000,00 €	307 200,00 €
MONTIVILLIERS	955 154,33 €	334 500,00 €	1 289 654,33 €	360 000,00 €	216 000,00 €
OFFRAMVILLE	2 360 400,00 €	1 154 560,00 €	3 514 960,00 €	981 000,00 €	588 600,00 €
PAVILLY	1 052 203,97 €	702 733,00 €	1 754 936,97 €	490 000,00 €	294 000,00 €
ROUMARE ET LA FORET VERTE	416 400,00 €	168 023,00 €	584 423,00 €	163 000,00 €	97 800,00 €
SAHURS	103 200,00 €	15 700,00 €	121 900,00 €	34 000,00 €	20 400,00 €
SAIN T ROMAIN DE COUBOSC	606 770,00 €	667 445,00 €	1 274 215,00 €	356 000,00 €	213 600,00 €
TOTES	560 920,00 €	308 300,00 €	869 220,00 €	243 000,00 €	145 800,00 €
YERVILLE SAINT LAURENT	243 340,00 €	68 530,00 €	311 870,00 €	87 000,00 €	52 200,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE	651 000,00 €	200 000,00 €	851 000,00 €	238 000,00 €	142 800,00 €
BACQUEVILLE EN CAUX Com	- €	43 700,00 €	43 700,00 €	43 700,00 €	26 220,00 €
BRACHY Com	40 000,00 €	- €	40 000,00 €	40 000,00 €	24 000,00 €
DAMPIERRE SAINT NICLAS Com	- €	- €	- €	- €	- €
ENVERMEU Com	- €	- €	- €	- €	- €
LUNERAY Com	- €	- €	- €	- €	- €
OUILLE LA RIVIRE Com	- €	93 000,00 €	93 000,00 €	93 000,00 €	55 800,00 €
ST NICLAS D'ALIERMONT Com	313 100,00 €	146 800,00 €	459 900,00 €	313 100,00 €	187 860,00 €
TOCQUEVILLE EN CAUX Com	- €	- €	- €	- €	- €
TOTALX	27 169 530,60 €	14 015 491,00 €	40 901 521,60 €	11 906 800,00 €	7 144 080,00 €

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2011-13**

Séance du **11 MARS 2011**

**PROGRAMME PLURIANNEL [2011 -2013]
D'ECLAIRAGE PUBLIC
DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCHEMEORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMME PLURIANNUEL [2011 – 2013] D'ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des Membres présents :

- d'arrêter le programme Pluriannuel [2011 – 2013] d'Eclairage Public du Syndicat Départemental au montant de **4.602.100 € H.T.** (P.M. : 4.857.000 € en 2010), permettant de financer **6.340.000 € H.T.** de travaux au taux de 55 %, **1.325.000 € H.T.** de travaux MDE à 70 % et **234.500 €** de travaux préalables aux travaux d'entretien du réseau d'éclairage public au taux de 80 %, soit **7.899.500 €** de travaux financés en **2011** contre **9.715.000 €** en **2010**.

Le plan de financement arrêté est le suivant :

AP [2011-2013] éclairage public		4.602.100 €
✓ Participation du SDE		4.602.100 €
✓ Participation des Adhérents	45 %	2.853.000 €
✓ Participation des Adhérents	30 %	397.500 €
✓ Participation des Adhérents	20 %	46.900 €
		<hr/>
Total H.T.V.A. financé		7.899.500 €
T.V.A.		1.548.302 €
		<hr/>
Total T.T.C. =		9.447.802 €

- d'ouvrir un Crédit de Paiement pour l'année : **[2011]** de **1.953.400 €**,
[2012] de **1.380.630 €**
[2013] de **1.268.070 €**

$$\text{AP} = \text{somme des CP} = \textbf{4.602.100 €}$$

- de répartir le programme pluriannuel [2011 – 2013] d'Eclairage Public du Syndicat Départemental conformément au tableau ci-annexé,
- d'autoriser son Président à effectuer ensuite les versements de la participation du Syndicat Départemental au fur et à mesure de la réalisation des travaux, à concurrence du Crédit de Paiement ouvert chaque année pendant la durée du programme,
- de fixer la durée de caducité du programme à deux ans, soit le 1^{er} juillet 2013,
- de fixer à chaque syndicat une dotation globale pour les travaux éligibles à 55 % et à 70 % à charge pour celui-ci de présenter un programme de travaux respectant cette somme maximale en mixant les travaux à 55 et 70 %.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2011-2013

avec renfo >12,5% AP [2011] 18M€ taux 2010 de subvention

NOM DES COLLECTIVITES	MONTANT TOTAL H.T. DES DEMANDES RECENSEES au taux de 55% (1)	PROPOSITION DE PROGRAMME EN ENLEVANT 50% DE FACON HOMOGENE (1) x 0,50	MONTANT TOTAL H.T. DES DEMANDES M.D.E. RECENSEES au taux de 70% (2)	PROPOSITION DE PROGRAMME M.D.E EN ENLEVANT 63 % DE FACON HOMOGENE (2) x 0,37	Subventions allouées	CONTRAT D'ENTRETIEN PASSE EN 2010 TRAVAUX PREALABLES	Subventions allouées suite aux nouveaux contrats d'entretien au taux de 80%
ARGUEIL	480 000,00 €	240 665,22 €	60 000,00 €	22 146,83 €	147 870,00 €	- €	- €
AUMALE BLANGY NEUFCHATEL	148 500,00 €	74 455,00 €	129 200,00 €	47 689,51 €	74 330,00 €	67 500,00 €	70 000,00 €
BELLENCOMBRE LONDINIERES	302 554,00 €	151 696,30 €	125 558,00 €	46 345,20 €	115 870,00 €	- €	- €
BOLBEC LILLEBONNE	274 399,00 €	137 579,78 €	106 474,00 €	39 301,03 €	103 180,00 €	36 000,00 €	30 400,00 €
BOOS	300 000,00 €	150 415,76 €	100 000,00 €	36 911,39 €	108 570,00 €	- €	- €
LA BOUCLE D'ANNEVILLE	95 000,00 €	47 631,66 €	3 500,00 €	1 291,90 €	27 100,00 €	- €	- €
BROTTONNE	102 770,00 €	51 507,43 €	10 000,00 €	3 651,14 €	30 920,00 €	- €	- €
BUCHY	251 364,00 €	126 030,36 €	135 298,00 €	49 940,37 €	104 270,00 €	- €	- €
CANY VALMONT	670 000,00 €	335 928,54 €	32 750,00 €	12 068,48 €	193 220,00 €	- €	- €
CAUDEBECK EN CAUX	217 280,00 €	108 941,12 €	169 000,00 €	62 380,25 €	103 580,00 €	- €	- €
CLEON	246 636,00 €	124 763,88 €	334 631,00 €	123 516,95 €	155 080,00 €	- €	- €
DARNETAL	721 883,00 €	361 941,94 €	734 129,00 €	270 977,21 €	388 750,00 €	- €	- €
DIEPPE	399 802,00 €	200 455,08 €	462,00 €	170,53 €	110 370,00 €	- €	- €
DOUDEVILLE OURVILLE	465 883,00 €	233 977,10 €	122 756,00 €	45 310,94 €	160 190,00 €	- €	- €
DUCLAIR VALLEE DE SEINE	620 000,00 €	310 859,24 €	120 000,00 €	44 293,67 €	201 980,00 €	- €	- €
ENVERMEU	282 202,00 €	141 492,10 €	29 147,00 €	10 758,56 €	85 350,00 €	- €	- €
EU	931 833,00 €	467 207,90 €	64 877,00 €	23 947,00 €	273 730,00 €	- €	- €
FECAMP	409 380,00 €	205 257,35 €	- €	- €	112 890,00 €	- €	- €
FONTAINE LE BOURG	615 000,00 €	308 352,31 €	117 100,00 €	43 223,24 €	199 850,00 €	- €	- €
FONTAINE LE DUIN	636 644,00 €	319 204,31 €	81 000,00 €	29 898,22 €	196 490,00 €	- €	- €
FORGES LES EAUX	300 000,00 €	150 415,76 €	30 000,00 €	11 073,42 €	90 480,00 €	- €	- €
GODERVILLE CRIQUETOT	260 370,00 €	130 545,84 €	137 650,00 €	50 808,53 €	107 370,00 €	- €	- €
GOURNAY EN BRAY	60 845,00 €	30 506,52 €	114 286,00 €	42 184,55 €	46 310,00 €	- €	- €
LONGUEVILLE SUR SCIE	205 359,00 €	102 964,10 €	66 941,00 €	24 708,65 €	73 930,00 €	- €	- €
MONTVILLIERS	345 816,00 €	173 387,26 €	225 642,00 €	83 287,60 €	153 660,00 €	32 000,00 €	25 600,00 €
OFFRANVILLE	728 352,00 €	365 185,40 €	24 645,00 €	9 096,81 €	207 220,00 €	- €	- €
PAVILLE	700 318,00 €	351 129,55 €	- €	- €	193 120,00 €	- €	- €
ROUMARE ET LA FORET VERTE	79 128,00 €	39 673,66 €	100 058,00 €	36 932,80 €	47 670,00 €	16 000,00 €	14 400,00 €
SAHURS	47 963,00 €	24 047,97 €	127 835,00 €	47 185,67 €	46 260,00 €	- €	- €
SAINTE ROMAIN DE COLBOSC	504 975,00 €	253 187,33 €	188 519,00 €	69 584,98 €	187 960,00 €	42 000,00 €	33 600,00 €
TOTES	139 212,00 €	69 798,93 €	52 720,00 €	19 459,68 €	52 010,00 €	17 000,00 €	13 600,00 €
YERVILLE SAINT LAURENT	70 600,00 €	35 397,84 €	- €	- €	19 470,00 €	- €	- €
COMCOM COTE D'ALBATRE	150 000,00 €	75 207,68 €	10 000,00 €	3 691,14 €	43 950,00 €	- €	- €
BACQUEVILLE EN CAUX Com	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	16 500,00 €	- €	- €
BRACHY Com	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	11 000,00 €	- €	- €
DAMPIERRE SAINT NICOLAS Com	20 192,00 €	20 192,00 €	22 527,00 €	8 425,76 €	17 000,00 €	- €	- €
ENVERMEU Com	40 940,00 €	40 376,00 €	- €	- €	22 210,00 €	- €	- €
LUNERAY Com	90 000,00 €	60 000,00 €	- €	- €	44 000,00 €	- €	- €
OUVILLE LA RIVIERE Com	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
ST NICOLAS D'ALIERNMONT Com	278 675,00 €	250 000,00 €	12 673,00 €	4 677,76 €	140 790,00 €	- €	- €
TOCQUEVILLE EN CAUX Com	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
total	12 246 057	6 340 000	3 589 678	1 325 000	4 414 500	234 500	187 600

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-14

Séance du 11 MARS 2011

**PROGRAMME 2011 DE SECURISATION
FACE S**

ANNULE ET REMPLACE

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMME DE SECURISATION 2011 F.A.C.E. S

Monsieur le Président rappelle que le conseil du F.A.C.E. a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2009, la création d'un nouveau programme appelé "Programme de Sécurisation", afin de financer la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus jugées particulièrement fragiles en cas de fortes intempéries.

Monsieur le Président fait ensuite part que :

- l'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national a été fixée, pour 2011, à 58.000.000,00 € (identique à celle de l'année 2010),
- sur ce programme a été allouée au Département de Seine-Maritime une dotation de **288.600,00 €** permettant de financer un montant de **travaux de 444.000,00 € T.T.C.** (384.000,00 € en 2010).

Vu la modicité du montant du programme alloué au Département de Seine-Maritime, Monsieur le Président propose, comme en 2010, que ces travaux de résorption soient instruits directement par le Syndicat Départemental au titre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, avec une réalisation des travaux par les entreprises qui exécutent actuellement par secteur géographique les opérations inopinées de renforcement, d'extension, les travaux propres à la souscription de puissances souscrites entre 36 et 250 KVA et les déplacements d'ouvrages instruits au titre du Programme d'Aménagement de Réseaux.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses Membres présents :

- d'inscrire au Budget Primitif 2011 du Syndicat Départemental tant en dépenses qu'en recettes des montants nécessaires à la réalisation de ce Programme de résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus par des conducteurs torsadés aériens, à savoir :

Montant des travaux T.T.C. : 444.000,00 €

– Participation du F.A.C.E. (Facé S)	288.600,00 €
– Participation du Syndicat Départemental	82.637,46 €
– Récupération de la T.V.A.	72.762,54 €

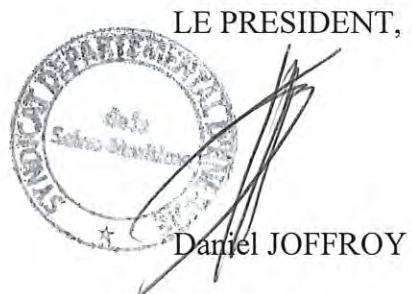
Total T.T.C. 444.000,00 €

.../..

- l'instruction des opérations par le Syndicat Départemental au titre de sa maîtrise d'ouvrage déléguée statutaire,
- la réalisation des travaux par les entreprises qui exécutent actuellement par secteur géographique, les opérations inopinées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2011-15**

Séance du **11 MARS 2011**

**PROGRAMME 2011 DE SECURISATION
FACE S'**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : PROGRAMME DE SECURISATION 2011 F.A.C.E. S'

Monsieur le Président rappelle que le conseil du F.A.C.E. a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2009, la création d'un nouveau programme appelé "Programme de Sécurisation – résorption de fils nus de faible section", afin de financer la résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus de très faible section jugées particulièrement fragiles en cas de fortes intempéries.

Monsieur le Président fait ensuite part que :

- l'enveloppe globale des travaux subventionnables au niveau national a été fixée, pour 2011, à 35.000.000,00 €,
- sur ce programme a été allouée au Département de Seine-Maritime une dotation de **147.550 €** permettant de financer un montant de **travaux de 227.000 € T.T.C.** (P.M. : respectivement 83.200 € et 128.000 € en 2010)

Vu le faible montant du programme alloué au Département de Seine-Maritime, Monsieur le Président propose, que ces travaux de résorption soient instruits directement par le Syndicat Départemental au titre d'une maîtrise d'ouvrage déléguee, avec une réalisation des travaux par les entreprises qui exécutent actuellement par secteur géographique les opérations inopinées de renforcement, d'extension, les travaux propres à la souscription de puissances souscrites entre 36 et 250 KVA et les déplacements d'ouvrages instruits au titre du Programme d'Aménagement de Réseaux.

Sur la proposition de Monsieur le Président, le Comité du Syndicat Départemental, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses Membres présents :

- d'inscrire au Budget Primitif 2011 du Syndicat Départemental tant en dépenses qu'en recettes des montants nécessaires à la réalisation de ce Programme de résorption des lignes aériennes basse tension en fils nus par des conducteurs torsadés aériens, à savoir :

Montant des travaux T.T.C. : 227.000,00 €

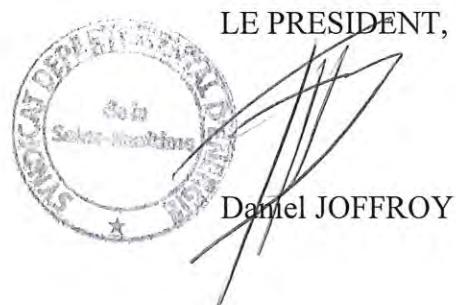
– Participation du F.A.C.E. (Facé S')	147.550,00 €
– Participation du Syndicat Départemental	42.249,33 €
– Récupération de la T.V.A.	37.200,67 €

Total T.T.C. 227.000,00 €

- l'instruction des opérations par le Syndicat Départemental au titre de sa maîtrise d'ouvrage déléguée statutaire,
- la réalisation des travaux par les entreprises qui exécutent actuellement par secteur géographique, les opérations inopinées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-16

Séance du 11 MARS 2011

**REPORT AU 01/12/2011 DE LA DATE LIMITE
DU SOLDE DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2009**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : REPORT AU 01/12/2011 DE LA DATE LIMITE DU SOLDE DES PROGRAMMES DE L'ANNEE 2009

Monsieur le Président rappelle aux Membres présents que, lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 1992, il avait été décidé, qu'à compter des programmes de l'année 1992, la clôture des tranches de travaux devrait intervenir dans les deux ans par rapport à la date de signature de l'arrêté de subvention, sous peine du non-paiement du solde de la dotation du Syndicat Départemental.

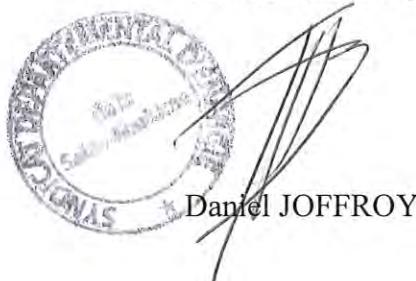
Afin de ne pas pénaliser certaines Collectivités Primaires par une application trop rigoureuse de cette mesure, Monsieur le Président propose, cette année encore, de reporter au 01/12/2011 la date limite d'envoi au Syndicat Départemental des décomptes généraux et définitifs des tranches de travaux allouées sur les programmes 2009 du SDE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical approuve la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-17

Séance du 11 MARS 2011

**REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES ADHERENTES
AU SDE D'UNE PARTIE DE LA REDEVANCE DITE
D'INVESTISSEMENT 2011 AU PRORATA DES TRAVAUX
MANDATES DANS L'ANNEE DE REFERENCE
POUR LE CALCUL DE CETTE REDEVANCE**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE,
Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET,
JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL,
LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER,
VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX,
ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCHEMORE, M. LOISEL,
BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX,
SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN,
Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS,
Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT,
LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE,
Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER,
PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES ADHERENTES AU SDE D'UNE PARTIE DE LA REDEVANCE DITE D'INVESTISSEMENT 2011 AU PRORATA DES TRAVAUX MANDATES DANS L'ANNEE DE REFERENCE POUR LE CALCUL DE CETTE REDEVANCE

Monsieur le Président expose que le Syndicat Départemental percevra en 2011 une redevance dite d'investissement, qui sera calculée au prorata des mandatements effectués en 2009 sur l'ensemble du territoire de la Concession.

Monsieur le Président fait part ensuite à l'Assemblée que les Membres du Bureau proposent que le SDE reverse 40 % du montant de cette redevance à ses Collectivités adhérentes, proportionnellement aux travaux mandatés par elles en 2009, les travaux d'électrification rurales aidés par le F.A.C.E., déduction faite de la participation de cet organisme étant cependant affectés d'un coefficient 1, ceux subventionnés par le SDE d'un terme multiplicateur de 0,74, les travaux d'éclairage public n'étant, quant-à-eux, pris en compte que pour 30 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical DECIDE que le SDE reversera à ses Collectivités adhérentes 40 % du montant de la redevance d'investissement 2011 et que la ventilation de cette somme sera établie au prorata des montants de travaux mandatés en 2009, la clé de la répartition étant celle précitée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° 2011-18

Séance du 11 MARS 2011

**MODIFICATION DU PROGRAMME
RENFORCEMENT [2010-2012]**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEVAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME RENFORCEMENT [2010-2012]

Monsieur le Président rappelle que le Comité du Syndicat Départemental du 5 mars 2010 et celui du 24 juin 2010 ont permis d'arrêter le programme principal [2010-2012] de renforcement du Syndicat Départemental à 14.704.000 € de travaux TTC et ont décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle de 10.138.160 €, ainsi qu'un crédit de paiement pour l'année 2010 de 5.050.400 € correspondant au versement des premières avances à hauteur de 50 %.

Suite à des trop-perçus de deux adhérents et au versement en 2010 de 4.697.473,52 €, il y a lieu de modifier cette AP et de fixer le CP [2011].

Bp + dm1 + dm2 2010	10 138 160,00 €
----------------------------	------------------------

Année budgétaire 2011

Volume arrêtés délivrés en 2010	10 138 160,00 €
Ajustement AP	- €

Année budgétaire 2011

BP 2011

Déduire 55 ^{ème} renfo 2010 Eu trop perçu sur 54 ^{ème} Eu	- 1 869,54 €
Trop perçu 52 ^{ème} renfo 2008 à déduire Cany 54 ^{ème} 2010	- 9 077,06 €
Trop perçu 48 ^{ème} renfo 2008 à déduire Envermeu 49 ^{ème} 2010	- 5 150,48 €

Déduire AP 2010-12 au bp 2011	- 16 097,08 €
--------------------------------------	----------------------

Ajustement AP 2010-12 au bp 2011	10 122 062,92 €
---	------------------------

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- de réduire l'autorisation de programme (AP) du programme pluriannuel [2010-2012] de renforcement de 10.138.160 € à 10.122.062,92 €,
- de voter le crédit de paiement pour l'année [2011] à 3.041.448,00 € et [2012] à 2.383.141,40 €,
- de ventiler le programme pluriannuel [2010-2012] voté en mars dernier et modifié par la D.M. n° 1 de juin dernier suivant le tableau ci-annexé,

et rappelle que 4.697.473,52 € ont été versés en 2010.

P.M. : somme des CP et crédits déjà versés = 4.697.473,52 + 3.041448 + 2.383.141,40 = AP 10.122.062,92 €

Les autres points de la délibération du 5 mars 2010 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2011-19**

Séance du **11 MARS 2011**

**MODIFICATION DU PROGRAMME
ECLAIRAGE PUBLIC [2010-2012]**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC [2010-2012]

Monsieur le Président rappelle que le Comité du Syndicat Départemental du 5 mars 2010 et celui du 5 novembre 2010 ont arrêté le programme Eclairage Public [2010-2012] du Syndicat Départemental à 9.411.800 € de travaux HTVA et décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle de 4.705.900 €, ainsi qu'un crédit de paiement pour l'année [2010] de 2.390.850 € correspondant au versement des premières avances à hauteur de 50 %.

Depuis, deux collectivités nous ont fait part de demandes de modification de l'enveloppe de travaux subventionnables, soit pour faire face à des besoins supplémentaires indispensables à réaliser cette année.

Le Président propose les ajustements du programme [2010-2012] suivants :

- S.M.E.R.G. de CANY VALMONT – 26^{ème} tranche augmente à 450.100 € de dépense subventionnable,
- S.M.E.R.G. de CANY VALMONT – 26^{ème} tranche BIS augmentée à 253.960 € de dépense subventionnable,

suite à des trop-perçus de 214.755,87 € et au versement en 2010 de 1.701.019,57 € les CP [2011] et [2012] doivent également être révisés.

Bp + dm1 + dm2 2010	4 705 900,00 €
Volume arrêtés délivrés : AP [2010-2012]	4 785 804,06 €
Ajustement AP : augmentation de	79 904,06 €

Année budgétaire 2011

BP 2011

Trop perçu Pavilly 52 Renfo à déduire EP 2009	- 4 571,41 €
Trop perçu BLN 28 EP 2009 à déduire EP 2010	- 59 356,68 €
Trop perçu ABN 20 EP 2008 à déduire EP 2010	- 18 196,10 €
Trop perçu BLN 28 EP 2009 à déduire EP 2010	- 59 356,68 €
Trop perçu Duclair 48 EP 2008 à déduire 25 EP 2010	- 29 129,94 €
Trop perçu Goderville 49 Ext 2008 à déduire 24 EP 2010	- 32 706,79 €
Trop perçu Pavilly 52 Renfo à déduire EP 2009	- 4 571,41 €
Trop perçu Pavilly 55 Ext 2008 à déduire 54 EP 2010	- 3 720,61 €
Trop perçu BLN 59 Ext n° 2 à déduire 29 EP 2010	- 2 876,59 €
Trop perçu BLN 59 Ext n° 1 à déduire 29 EP 2010	- 269,66 €
	<hr/>
	- 214 755,87 €

Déduire AP 2010-12 au bp 2011	- 134 851,81 €
-------------------------------	----------------

Ajustement AP 2010-12 au bp 2011	4 571 048,19 €
----------------------------------	----------------

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

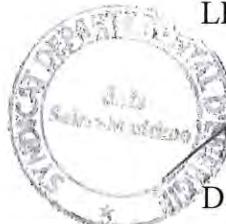
- de REDUIRE l'autorisation de programme (AP) du programme pluriannuel [2010-2012] d'éclairage public de 4.781.700 € au montant de 4.571.048,19 €,
- d'OUVRIR le crédit de paiement pour l'année [2011] à 1.457.250 € et pour l'année [2012] à 1.412.778,62 €,
- de VENTILER le programme pluriannuel [2010-2012] voté en novembre 2010 suivant le tableau ci-annexé.

Les autres points de la délibération du 5 mars 2010 restent inchangés.

La somme des CP et des sommes déjà versées, soit 1.701.019,57 + 1.457.250 + 1.412.778,62 = l'AP soit 4.751.048,19 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.



PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2010 - 2012

TAUX DE SUBVENTION 50%

NOM DES COLLECTIVITES	N° DE LA TRANCHE	MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNABLE HT	MONTANT SUBVENTION	DATE ARRETE DE SUBVENTION
SIER de :				
ARGUEIL	33ème	70 000,00 €	35 000,00 €	16/11/2010
AUMALE BLANGY NEUFCHATEL	22ème	381 000,00 €	190 500,00 €	31/08/2010
BELLENCOMBRE LONDINIERES NEUFCHATEL	29ème	266 000,00 €	133 000,00 €	14/10/2010
BOLBEC LILLEBONNE	25ème	459 000,00 €	229 500,00 €	15/09/2010
BOOS	24ème	189 000,00 €	94 500,00 €	
LA BOUCLE D'ANNEVILLE	21ème	10 262,00 €	5 131,00 €	07/12/2010
BROTTONNE	24ème	112 720,00 €	56 360,00 €	16/08/2010
BUCHY	27ème	236 000,00 €	118 000,00 €	26/01/2011
CANY VALMONT	26ème	450 100,00 €	225 050,00 €	14/12/2010
CANY VALMONT	26ème bis	253 960,00 €	126 980,00 €	06/01/2011
CAUDEBEC EN CAUX	26ème	189 000,00 €	94 500,00 €	20/08/2010
CLEON	25ème	240 000,00 €	120 000,00 €	19/08/2010
DARNETAL	26ème	477 000,00 €	238 500,00 €	04/10/2010
DIEPPE	25ème	300 000,00 €	150 000,00 €	10/05/2010
DOUDEVILLE OURVILLE FAUVILLE	26ème	190 900,00 €	95 450,00 €	16/08/2010
DUCLAIR VALLEE DE SEINE	25ème	400 000,00 €	200 000,00 €	02/07/2010
ENVERMEU	25ème	370 000,00 €	185 000,00 €	24/09/2010
EU	24ème	650 000,00 €	325 000,00 €	27/05/2010
FECAMP	25ème	250 000,00 €	125 000,00 €	18/10/2010
FONTAINE LE BOURG	34ème	392 000,00 €	196 000,00 €	03/05/2010
FONTAINE LE BOURG	34ème	70 000,00 €	35 000,00 €	08/12/2010
FONTAINE LE DUN	25ème	159 100,00 €	79 550,00 €	10/05/2010
FONTAINE LE DUN	25ème	10 800,00 €	5 400,00 €	07/07/2010
FORGES LES EAUX	24ème	160 000,00 €	80 000,00 €	19/11/2010
SIER de :				
GODERVILLE CRIQUETOT	24ème	269 500,00 €	134 750,00 €	30/08/2010
GOURNAY EN BRAY	28ème	135 000,00 €	67 500,00 €	26/10/2010
LONGUEVILLE SUR SCIE	27ème	245 000,00 €	122 500,00 €	27/05/2010
MONTIVILLIERS	24ème	320 000,00 €	160 000,00 €	03/01/2011
OFFRANVILLE	25ème	595 500,00 €	297 750,00 €	10/05/2010
PAVILLY	24ème	268 000,00 €	134 000,00 €	27/05/2010
ROUMARE ET LA FORET VERTE	24ème	217 000,00 €	108 500,00 €	29/06/2010
SAINT ROMAIN DE COLBOSC	26ème	490 000,00 €	245 000,00 €	19/08/2010
SAHURS	22ème	66 000,00 €	33 000,00 €	03/11/2010
TOTES	23ème	240 000,00 €	120 000,00 €	19/08/2010
YERVILLE SAINT LAURENT	25ème	82 180,00 €	41 090,00 €	24/08/2010
COM COM DE LA COTE	9ème	122 366,12 €	61 183,06 €	06/09/2010
COMMUNE de :				
BACQUEVILLE EN CAUX	17ème	20 000,00 €	10 000,00 €	10/02/2011
BRACHY	-		- €	
DAMPIERRE SAINT NICOLAS	-		- €	
ENVERMEU	17ème		- €	
LUNERAY	-		- €	
OUVILLE LA RIVIERE	11ème	15 500,00 €	7 750,00 €	16/12/2010
OUVILLE LA RIVIERE	12ème	20 000,00 €	10 000,00 €	16/12/2010
SAIN NICOLAS D'ALIERMONT	21ème	148 000,00 €	74 000,00 €	10/05/2010
TOCQUEVILLE EN CAUX	-	- €	- €	
TOTAL DES SUBVENTIONS après DM2		4 705 900,00 €		
TOTAL DES SUBVENTIONS ACCORDEES			4 770 444,06 €	
TOTAL RESTANT DES SUBVENTIONS				64 544,06 €
BLAIS	11ème	11 000,00 €	5 500,00 €	26/11/2010
CAUCHEMART EN CAUX	10ème	7 000,00 €	3 500,00 €	26/11/2010
LEVALLOIS	6ème	1 500,00 €	500,00 €	04/12/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	10ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	11ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	12ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	13ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	14ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	15ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	16ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	17ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	18ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	19ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	20ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	21ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	22ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	23ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	24ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	25ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	26ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	27ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	28ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	29ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	30ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	31ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	32ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	33ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	34ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	35ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	36ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	37ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	38ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	39ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	40ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	41ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	42ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	43ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	44ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	45ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	46ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	47ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	48ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	49ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	50ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	51ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	52ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	53ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	54ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	55ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	56ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	57ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	58ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	59ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	60ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	61ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	62ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	63ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	64ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	65ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	66ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	67ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	68ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	69ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	70ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	71ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	72ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	73ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	74ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	75ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	76ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	77ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	78ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	79ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	80ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	81ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	82ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	83ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	84ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	85ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	86ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	87ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	88ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	89ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	90ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	91ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	92ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	93ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	94ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	95ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	96ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	97ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	98ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	99ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	100ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	101ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	102ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	103ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	104ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	105ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	106ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	107ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	108ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	109ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/2010
LE PECQ EN COEUR DE BRIE	110ème	10 000,00 €	5 000,00 €	26/11/201

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

Délibération du Comité Syndical n° **2011-20**

Séance du **11 MARS 2011**

**MODIFICATION DU PROGRAMME
EFFACEMENT ET EXTENSION [2010-2012]**

L'An deux mille onze, le onze mars à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans l'Hémicycle de l'Hôtel du Département, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. J. GRISEL, MAYETTE, TERNISIEN, FRANCOIS, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, VAUTIER, BARIL, LEBRETON, MAILLET, JEANNE, Mme FORTIN, YASSEF, CHAUDET, CARON, DODELIN, BARDEL, LEVILLAIN, BOVIN, AUZOU, JOFFROY, PESQUET, J.-M. VASSE, B. LEGER, VEYRONNET, PARMENTIER, VATEY, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, ROCHE, SAUTEUR, COULOMBEL, J.-M. CROCCHMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, PETIT, DUPUIS, R. LEGER, MOLMY, BEUX, SEIGNEUR, LE BLOND, VAN DE VYVER, DUCROCQ, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, Mme LEBAS, Mme LEBOURG, MEEGENS, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, LESELLIER, POISSANT, LABARD, DA LAGE, DEMOMBYNES, S. VASSE, MERVILLE, Mme FURON BATAILLE, LEGOUBEY, GAINVILLE, Mme SUITNER, PASQUIER, Mme LORPHELIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- M. WATTIEZ, ERDF Rouen,
- M. NADJAR, ERDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME EFFACEMENT ET EXTENSION
[2010-2012]

Monsieur le Président rappelle que le Comité du Syndicat Départemental du 5 mars 2010 a arrêté le programme Effacement - Extension [2010-2012] du Syndicat Départemental à **12.234.178,88 € H.T.** et décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle de **7.340.507,33 €**, ainsi qu'un crédit de paiement pour l'année 2010 de **4.000.000,00 €** correspondant au versement des premières avances à hauteur de 50 %.

Depuis, l'ensemble des adhérents nous a fait part de demandes de subventions pour 2010, quelques trop-perçus sont également à déduire et 2.000.745,27 € ont été versés en 2010.

Bp + dm1 + dm2 2010	7 340 507,33 €
----------------------------	-----------------------

Année budgétaire 2011

Volume arrêtés délivrés en 2010

Extension	1 285 486,39 €
Face C complément	978 057,53 €
Erdf article 8	152 450,00 €
Effacement 60 %	5 124 594,32 €
Total des arrêtés délivrés	7 540 588,24 €

Ajustement AP : augmentation de	200 080,91 €
---------------------------------	--------------

Année budgétaire 2011

BP 2011

effacement

Trop perçu BLN 8 Eff 2008 à déduire 10 Eff 2010	- 27 281,61 €
Trop perçu Boucle 19 EP 2008 à déduire 6 Eff 2010	- 9 877,01 €
Trop perçu Cany 10 Eff 2008 à déduire 15 Eff 2010	- 41 339,19 €
Trop perçu FLD 5 Eff 2008 à déduire 12 Eff 2010	- 8 484,52 €
Trop perçu Goderville 11 Eff 2008 à déduire 13 Eff 2010	- 13 222,24 €
Trop perçu St Romain 12 Eff 2008 à déduire 14 Eff 2010	- 33 320,24 €

extension

Trop perçu Pavilly 22 EP 2008 à déduire 56 Eff 2010	<u>- 1 356,68 €</u>
	- 134 881,49 €

Augmenter AP 2010-12 au bp 2011	65 199,42 €
--	--------------------

Ajustement AP 2010-12 au bp 2011	7 405 706,75 €
---	-----------------------

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'AUGMENTER l'autorisation de programme (AP) du programme pluriannuel [2010-2012] d'effacement - extension de 7.340.654,90 € au montant de 7.405.706,75 €,
- OUVRIR le crédit de paiement pour l'année [2011] à 2.202.017 € et pour l'année [2012] à 3.202.944,48 €.

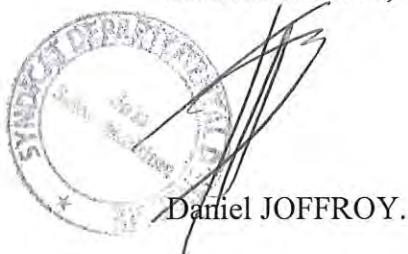
L'AP de 7.405.706,75 € est égale à la somme des crédits déjà versés, soit 2.000.745,27 + la somme des CP 2.202.017 + 3.202.944,48.

Les autres points de la délibération du 5 mars 2010 restent inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

LE PRESIDENT,


Daniel JOFFROY.

